

Nom du produit: Intruvix™

Vous trouverez ci-joint les fiches de données de sécurité (FDS) des composants qui composent Intruvix™. Veuillez consulter les documents FDS ci-joints pour une compréhension complète des dangers associés à chaque produit avant utilisation.

Intruvix™ A PCP# 33462

Intruvix™ A est considéré comme un mélange mécanique de deux produits individuels. Les composants suivants de la FDS constituent Intruvix™ A:

Express® 50 SG MUP

PCP # 28176

SDS Date: 03/01/2018 Ref: 130000012165

Dry Dicamba MUP

PCP # 28735

SDS Date: 01/29/2018 Ref: 130000148580

Intruvix™ B PCP # 33530

SDS Date: 10/30/2019

Ref: 6165-6

Fabricant/Distributeur:

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104 USA

Information sur le produit: 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 15 novembre 2019



Nom du produit: Intruvix™ A

PCP # 33462

Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de Intruvix™ A:

Express^{md} SG MUP Num. Hom. 28176

Date de la fiche signalétique : 03/01/2018 Numéro de référence : 13000012165

Dry Dicamba MUP Num. Hom. 28735

Date de la fiche signalétique : 01/29/2018 Numéro de référence : 130000148580

Veuillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

Fabricant/distributeur:

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104 USA

Numéros de téléphone :

Renseignements sur les produits : 1-833-362-7722 Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 10/09/2019

Membre de CropLife

^{md} Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

^{mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Express® SG herbicide

Nom : B11646119 commercial/Synonyme DPX-L5300 50SG

> Tribenuron methyl 50SG Affinity 2 Herbicide Affinity 50 SG Granstar 50 SG

Tribenuron methyl: Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-

yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate

Express® SG MUP

Numéro de la FDS : 130000012165

Fabricant : FMC Corporation

2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant	NoCAS	Concentration
Tribénuron-méthyle	101200-48-0	50 %
Other Ingredients		50 %

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement

à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un

médecin pour des conseils pour le traitement.

Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le

composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le

composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

des conseils pour le traitement.

Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le

composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un

centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des

soins.

Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Risque d'Incendie et

d'Explosion

: Pas de risque de feu ni d'explosion Dans des conditions sévères

d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Movens d'extinction

appropriés

: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas

d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection

respiratoire autonome.

(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil

respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement : Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour

l'élimination.

Mesures en cas de : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

3/9



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Déversement Accidentel zones en contrebas.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation

locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et

avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de la enlever. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond dès que

possible et enfiler des vêtements propres.

Manipulation (Aspects

Physiques) Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

: Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des

enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement

nécessaire.

Protection de la peau et du

corps

: Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Chaussures et chaussettes

Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière

imperméable, telle que polyéthylène ou chlorure de polyvinyle.

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend

le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Combinaison

Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière

imperméable

Chaussures et chaussettes



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP.

S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Aviser les travailleurs de l'application en les prévenant verbalement ou en affichant des panneaux de mise en garde aux entrées des zones traitées.

Directives au sujet de l'exposition Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide, granuleux

Couleur : brun clair Odeur : légère

pH : 8.4 - 9.4 à 10 g/l 20 °C (68 °F)

(solution à 1% dans l'eau)

Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.

Masse volumique apparente : 640 kg/m3

tassé

Hydrosolubilité : soluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.

Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.

Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.

Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Express® SG herbicide

Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg, Rat

5/9



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin

Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin

Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon

d'Inde

Tribénuron-méthyle

Inhalation 4 h CL50 : > 6.0 mg/l , Rat

Toxicité à dose répétée

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque

les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture

Souris 90 ir

Gain de poids du corps réduit

Oral(e) Rat 28 jr

Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez

des animaux de laboratoire.

Cible(s):

Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes

n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction

: Pas toxique pour la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique Express® SG herbicide



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

96 h CL50 : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 120 mg/l

72 h CE50r : Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) > 0.080 mg/l

48 h CE50 : Daphnia (Daphnie) > 120 mg/l

Information écologique

supplémentaire

IMDG

: Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau

variable au-dessous de la valeur moyenne des marques

correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de layage

ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour

animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination

des déchets autorisée.

Élimination du conteneur: : Remplissage et élimination des contenants :

Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IATA C Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

unies (Tribénuron-méthyle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9MI
Numéro ONU : 3077

Nom d'expédition des Nations : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

unies SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
No. Etiquetage : 9

Matière non réglementée lors du transport par TMD



Express® SG herbicide

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018 Réf. 130000012165

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : HERBICIDE: 28262 /MUP: 28176

Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas

réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de : 03/01/2018

MSDS

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE

PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

[™] Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

[®] Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique					
Express® SG herbicide Version 1.0					
Date de révision 03/01/2018	Réf. 130000012165				
	9/9				

Г

Fiche signalétique Dry Dicamba MUP

FDS n°: 130000148580-A Date de révision: 2018-01-29

Format: NA Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Dry Dicamba MUP

Autres moyens d'identification

Code du Produit 130000148580-A

PCP # 28735

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée: Utiliser uniquement comme ingrédient actif dans les herbicides

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

Adresse du fournisseur

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro d'appel d'urgence En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis) 1 703 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :

800-331-3148 (États-Unis et Canada)

651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2	

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Version 1

Avertissement

Mentions de danger

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Conseils de prudence - Prévention

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Une formation excessive de poussière peut présenter un risque d'explosion de poussière.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate	1982-69-0	77 - 78.5

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4.	PI	RE	M	ER	S	S	0	IN	S
----	----	----	---	----	---	---	---	----	---

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour

connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance;

puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire boire un verre d'eau si

elle est capable d'avaler II ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la

bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Version 1

effets, aigus ou retardés

Les plus importants symptômes et Les symptômes d'empoisonnement peuvent survenir après plusieurs heures; par conséquent, une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident est justifiée.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Endiquer l'eau de lutte contre le feu pour une élimination ultérieure; ne pas disperser le produit.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques du produit

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Recueillir les eaux d'extinction de feu séparément. Celles-ci ne doivent être envoyées dans des drains. Les produits chimiques brûlants peuvent produire des sous-produits plus toxiques que le matériau d'origine.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun renseignement disponible.

L'électricité statique peut être suffisante pour enflammer les nuages de poussière. La possibilité d'inflammation dépendra de l'énergie minimale d'inflammation (EMI) et du type d'opérations réalisées avec le matériau. Les valeurs de l'EMI ne sont pas fournies dans cette FDS.

Equipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Évacuer le personnel non essentiel. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers

Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions pour le protection de l'environnement

Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiquer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Recouvrir le déversement en poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion et garder la poudre sèche. Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

Méthodes de nettoyage

Utiliser des outils antiétincelles propres pour recueillir le produit et le mettre dans des contenants en plastique recouverts sans être serrés pour élimination ultérieure. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le placer dans un récipient pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

Version 1

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Manipuler

conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Laver à fond après manutention. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser.

Vérifiez régulièrement pour des fuites.

Entreposage Magasin à 0° - 30 °C. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources

d'inflammation. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Évitez le contact avec l'eau ou l'humidité. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir

hors de la portée des enfants et des animaux.

Produits incompatibles Acides forts, Bases fortes

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ordre technique Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Des gants et des

bottes résistant aux produits chimiques sont recommandés.

Protection des mains Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène. S'il vous plaît respecter les

instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales

spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures,

d'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur avec un masque

de filtre à particules.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Version 1

Aspect Aucun renseignement disponible

État physiquesolideCouleurBrun clairodeurPresque inodore

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

pH 7.3 - 7.5

Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Sans objet

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Not highly flammable

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Densité

Solubilité dans l'eau

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité, cinématique
Viscosité, dynamique

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Propriétés explosives Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges explosifs d'air de poussière est

possible

Propriétés comburantesAucun renseignement disponibleMasse moléculaireAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimiqueStable dans les conditions d'entreposage recommandées.Possibilité de réactionsAucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles Matières incompatibles Acides forts, Bases fortes.

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

 DL50 orale
 > 2000 mg/kg (rat)

 DL50 épidermique
 > 2000 mg/kg (rat)

 CL50 par inhalation
 > 4.3 mg/l (rat)

Lésions oculaires graves/irritation Peu ou non irritant (lapin).

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Informations sur les effets toxicologiques

Version 1

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Mutagénicité Effets mutagènes ou tératogènes Aucun connu.

Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales Cancérogénicité

Pas de toxicité pour la reproduction. Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour le développement Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Risque présumé d'effets graves pour les organes. Voir les organes cibles énumérées

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

> exposition prolongée. Voir les organes cibles énumérées ci-dessous. Risque possible d'altération de la fertilité

Effets sur les organes cibles

Aucun renseignement disponible. Risque d'aspiration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Persistance et dégradabilité Ne se biodégrade pas facilement.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé par le DOT à moins qu'un emballage unique ne contienne 454 kg (1000

lbs) de dicamba.

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)

Classe de danger Groupe d'emballage Ш

Polluant marin Dicamba.

Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

TMD Non réglementé par le TMD sauf si un seul emballage contient 1000 lb (454 kg) de

dicamba.

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba) Classe de danger

Version 1

Groupe d'emballage

Polluant marin Dicamba.

Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III

Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3077

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)

Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F
Polluant marin Dicamba

Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de
			seuil %
Sodium 3.6-dichloro-o-anisate - 1982-69-0	1982-69-0	77 - 78.5	1.0

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	No
Risque de décompression soudaine	No
Danger de réaction	No

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Version 1

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate	X		
1982-69-0			

Inventaires internationaux

	Inventai re TSCA (États-U nis d'Améri que)	(Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Sodium 3,6-dichloro-o-anisate 1982-69-0	X	Х	X					

Canada

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 1	Danger physique 0	Protection individuelle X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision :2018-01-29Cause de la révision :Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation

Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

ntruvix B

FDS n°: 6165-6-A

Date de révision : 2019-10-30

Format: NA Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Intruvix B

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 6165-6-A

Synonymes CARFENTRAZONE-ETHYL: ethyl

α,2-dichloro-5-[4-(difluoromethyl)-4,5-dihydro-3-methyl-5-oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl] -4-fluorobenzenepropanoate (CAS name); ethyl (RS)-2-chloro-3-[2-chloro-5-(4-difluoromethyl-4,5-dihydro-3-methyl-5- oxo-1H-1,2,4-triazol-1-yl) -4-fluorophenyl]

propionate (IUPAC name)

Ingrédient(s) actif(s) Carfentrazone-éthyle

Famille chimique Triazolinones

PCP # 33530

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Adresse du fournisseur

FMC Corporation 2929 Walnut Street Philadelphia, PA 19104

(215) 299-6000 ((Informations générales)

SDS-Info@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro de téléphone à composer

Urgences médicales :

en cas d'urgence

1 800 / 331-3148 (États-Unis et Canada)

1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collectionner)

En cas d'urgence concernant une fuite, un incendie, un déversement ou un accident,

appelez le:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - USA) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Remplaçant)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Date de révision : 2019-10-30

Version 1

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

VUE D'ENSEMBLE DES PROCÉDURES D'URGENCE

Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer



Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Peut être nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Famille chimique

Triazolinones.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	<70
2-Methylnaphthalene*	91-57-6	<30
Carfentrazone-éthyle	128639-02-1	21.9
1-Methylnaphthalene*	90-12-0	<20
n-Butanol	71-36-3	1-5
Naphthalene*	91-20-3	0.1-1

^{(*} Ce composant est un composant de l'ingrédient: Naphtha (pétrole), aromatique lourd) Les synonymes sont fournis dans la section 1.

Date de révision: 2019-10-30 Version 1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau

> pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever au bout des 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Communiquer avec un centre

antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant Contact avec la peau

15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le

traitement approprié.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, contactez les services d'urgence;

> puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement

approprié.

Ingestion Appelez un centre antipoison ou un médecin immédiatement. Il ne faut pas induire le

vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Ne donnez pas un liquide à boire à la personne. Il ne faut rien mettre dans la

bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Effets sur le système nerveux central. Effets gastro-intestinaux.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre sèche. Agents extincteurs appropriés

Légèrement combustible. Peut brûler à des températures élevées. Dangers spécifiques du produit

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Equipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éliminer toutes les sources

d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance

téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du

produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions environnementales Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent

par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts.

Méthodes de confinement Endiguez pour empêcher le ruissellement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre

produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Nettoyer et neutraliser la zone de déversement, les outils et l'équipement en lavant avec de

l'eau et du savon. Absorbez l'eau de rinçage et ajoutez-la aux déchets déjà recueillis. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination. Éliminez

les déchets tel qu'il est indiqué dans la section 13.

Date de révision: 2019-10-30

Version 1

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour

animaux pendant le stockage ou l'élimination.

Entreposage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des flammes, des

surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir hors de la portée des enfants et des

animaux. Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement.

Produits incompatibles Agents oxydants forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	Mexique
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	TWA: 1 mg/m ³	-	-	-
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm	-	-	Mexico: TWA 0.5 ppm
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 20 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m³	IDLH: 1400 ppm Ceiling: 50 ppm Ceiling: 150 mg/m ³	Mexico: TWA 20 ppm
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³	IDLH: 250 ppm TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 75 mg/m³	Mexico: TWA 10 ppm Mexico: TWA 50 mg/m³ Mexico: STEL 15 ppm
Nom chimique	Colombie-Britannique	Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	Alberta
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm	-
			Skin	
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	TWA: 0.5 ppm Skin	-	TWA: 0.5 ppm	-
			Skin	
n-Butanol (71-36-3)	TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m³ Skin	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³
Naphthalene* (91-20-3)	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³ Skin

Légende

Peau - Absorbeurs cutanés

Contrôles techniques appropriés

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Mesures d'ordre technique

> Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs. conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez

l'équipement recommandé.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque d'exposition par la poussière, d'éclaboussement, de brume ou de

pulvérisation, utiliser des lunettes de protection chimique ou un écran facial.

Date de révision : 2019-10-30

Version 1

Protection de la peau et du corps Porter une chemise à manches longues, un pantalons long, des chaussettes, des

chaussures et des gants.

Protection des mains Gants de protection. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et

le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé,

telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection respiratoire Pour se protéger des expositions par la poussière, les éclaboussures ou par pulvérisation,

veuillez utiliser un masque à filtre.

Mesures d'hygiène De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des

yeux et de la peau. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les

vêtements de la maison.

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide
État physique Liquide
Couleur Brun orange
Odeur Aromatique

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

pH 5.3 (solution à 1 %) Point de fusion/point de congélation Non applicable

Point/intervalle d'ébullition
Point d'éclair
Taux d'évaporation
Inflammabilité (solide, gaz)
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur
Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur
Aucun renseignement disponible

Densité 9.0 lb/gal Densité 1.08

Solubilité dans l'eau Aucun renseignement disponible Solubilité dans d'autres solvants Aucun renseignement disponible Coefficient de partage Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible Température de décomposition Viscosité, cinématique Aucun renseignement disponible Viscosité, dynamique Aucun renseignement disponible Propriétés explosives Aucun renseignement disponible Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

Masse moléculaireAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique Possibilité de réactions Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. Aucun dans des conditions normales de traitement.

dangereuses

Date de révision: 2019-10-30

Version 1

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Polymérisation dangereuse

Chaleur, flammes et étincelles Conditions à éviter Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Chlorure d'hydrogène. Fluorure Produits de décomposition

d'hydrogène. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. dangereux

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

DL50 orale 4077 mg/kg (rat) DL50 épidermique > 4000 mg/kg (rat) CL50 par inhalation > 6.31 mg/l 4 heures (rat)

Lésions oculaires graves/irritation Légèrement irritant.

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée Légèrement irritant (lapin).

Sensibilisation non sensibilisant

Nom chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50 par inhalation
Naphtha (petroleum), heavy aromatic (64742-94-5)	300-2000 mg/kg	> 2 mL/kg (Nyúl)	>5,2 mg/L
2-Methylnaphthalene* (91-57-6)	= 1630 mg/kg (Rat)		
Carfentrazone-éthyle (128639-02-1)	= 5143 mg/kg (rat)	> 4000 mg/kg (rat)	> 5 mg/L 4h (rat)
1-Methylnaphthalene* (90-12-0)	= 1840 mg/kg (Rat)		
n-Butanol (71-36-3)	= 700 mg/kg (Rat) = 790 mg/kg (Rat)	= 3400 mg/kg (Rabbit) = 3402 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 4 h
Naphthalene* (91-20-3)	= 1110 mg/kg(Rat) = 490 mg/kg(Rat)	= 1120 mg/kg (Rabbit) > 20 g/kg (Rabbit)	> 340 mg/m³ (Rat) 1 h

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Les signes de toxicité dans les animaux de laboratoire ont inclus mydriasis,

cyanosis, l'ataxie, dyspnea, lacrimation, et la diarrhée...

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité chronique Causa la exposición neurotoxicidad a largo plazo (temblores en el cuerpo, disminución de

la actividad motora), disminución del peso corporal y el aumento de peso del hígado y el

bazo.

Mutagénicité Carfentrazone-éthyle : Pas génotoxique dans les études de laboratoire.

Cancérogénicité Carfentrazone-éthyle: Aucune preuve de cancérogénicité provenant d'études animales.

Des études d'inhalation d'une durée de 2 ans réalisées par le Programme national de toxicologie (NTP) n'ont pas apporté la preuve de l'activité carcinogène du naphtalène sur les souris mâles, mais il y avait des éléments de preuve de l'activité carcinogène chez les souris femelles et une preuve certaine de l'activité carcinogène chez les rats, mâles et

femelles.

Carfentrazone-éthyle: Non neurotoxique. Effets neurologiques

Toxicité pour la reproduction Carfentrazone-éthyle : Pas de toxicité pour la reproduction.

Toxicité pour le développement Carfentrazone-éthyle : Absence de tératogénicité chez les animaux.

STOT - exposition unique Non classé. STOT - exposition répétée Non classé.

Date de révision : 2019-10-30

Version 1

Effets neurologiques Carfentrazone-éthyle : Non neurotoxique.

Danger par aspiration Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Le vomissement survenant après ingestion

de ce produit peut entraîner une aspiration d'hydrocarbures aromatiques dans les

poumons, ce qui risque de provoquer un œdème mortel du poumon.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Naphthalene*	A3	Group 2B	Reasonably Anticipated	X
91-20-3				

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

fentrazone-éthyle (128639-	·02-1)			
Ingrédient(s) actif(s)	Duration	Espèces	Valeur	Unités
	72 h EC50	Algues	0.012	mg/l
	96 h LC50	Poissons	1.6	mg/l
	48 h LC50	Daphnie	>9.8	mg/l
	96 h CSEO	Algues	1.0	μg/l
	21 d NOEC	Poissons	0.0187	mg/l
	21 d NOEC	Crustacés	0.22	mg/l
	CL50	Eisenia fetida	> 820	mg/kg
	LD50 Dietary	Canard colvert Anas platyrhynchos	> 5620	ppm
	LD50 Dietary	Collin de Virginie Colinus virginianus	> 5620	ppm
	DL50 orale	Bee	> 200	μg/abeille
	LD50 contact	Bee	> 200	μg/abeille

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1	EC50 = 12 μg/l 14d EC50 = 0.0057 mg/L	96 h LC50 = 1.6 mg/L	48 h EC50 = 9.8 mg/L
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	72 h EC50: = 2,5 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: = 1740 mg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: = 19 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 2,34 mg/L (Oncorhynchus mykiss) 96 h LC50: = 41 mg/L (Pimephales promelas) 96 h LC50: = 45 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: = 0,95 mg/L (Daphnia magna)
n-Butanol 71-36-3	72 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus) 96 h EC50: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	96 h LC50: 100000 - 500000 μg/L (Lepomis macrochirus) static 96 h LC50: 1730 - 1910 mg/L (Pimephales promelas) static 96 h LC50: = 1740 mg/L (Pimephales promelas) flow-through 96 h LC50: = 1910000 μg/L (Pimephales promelas) static	48 h EC50: 1897 - 2072 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1983 mg/L (Daphnia magna)
Naphthalene* 91-20-3	72 h EC50: = 0.4 mg/L (Skeletonema costatum)	96 h LC50: 0.91 - 2.82 mg/L (Oncorhynchus mykiss) static 96 h LC50: 5.74 - 6.44 mg/L (Pimephales promelas) flow-through	48 h EC50: 1.09 - 3.4 mg/L (Daphnia magna) Static 48 h EC50: = 1.96 mg/L (Daphnia magna) Flow through 48 h LC50: = 2.16 mg/L

Intruvix B

FDS n°: 6165-6-A

Date de révision: 2019-10-30

Version 1

	V CI SIUII
96 h LC50: = 1.6 mg/L	(Daphnia magna)
(Oncorhynchus mykiss)	
flow-through 96 h LC50: = 1.99	
mg/L (Pimephales promelas) sta	tic
96 h LC50: = 31.0265 mg/L	
(Lepomis macrochirus) static	

Persistance et dégradation Carfentrazone-éthyle : Non persistant. Facilement hydrolyses. Ne se biodégrade pas

facilement.

Bioaccumulation Carfentrazone-éthyle: La substance n'a pas de potentiel de bioconcentration.

Mobilité Carfentrazone-éthyle : Mobilité dans le sol: Non pertinent.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination L'élimination inadéquate de l'excès de pesticides, de mélange de pulvérisateur ou de l'eau

de rinçage est interdite. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions contenues sur l'étiquette, veuillez communiquer avec les autorités concernées pour des conseils. Les équipements de protection individuelle appropriés, tels que décrits aux sections 7 et 8, doivent être portés lors de la manipulation des matériaux pour l'élimination

des déchets.

Emballages contaminés Mettez au rebut les contenants selon les règlements locaux, fédéraux et provinciaux.

Rapportez-vous à l'étiquette du contenant qui contient des instructions sur l'élimination. Ne

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

pas réutiliser ou remplir ce conteneur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT Non réglementé pour le transport si expédiés dans les emballages en non-vrac. Le

classement ci-dessous se rapporte à l'envoi dans un emballage en vrac.

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition

Classe de danger

Gravino d'embellage

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

9

Groupe d'emballage III

Quantité à déclarer (RQ) Napthalene (100 lb)

Polluant marin Carfentrazone-éthyle .

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III

TMD Classement ci-dessous n'est applicable que lorsqu'ils sont expédiés par bateau et n'est pas

applicable lorsque expédiés seulement par voie routière ou ferroviaire.

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Classe de danger Groupe d'emballage Polluant marin

III

Polluant marin Carfentrazone-éthyle .

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3082

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

Classe de danger 9

Groupe d'emballage

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3082

Intruvix B

FDS n°: 6165-6-A

Date de révision : 2019-10-30

Version 1

Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a (Carfentrazone-ethyl)

 Classe de danger
 9

 Groupe d'emballage
 III

 No EMS
 F-A, S-F

Polluant marin Carfentrazone-éthyle

Désignation UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-ethyl), 9, III,

Marine Pollutant

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de	
			seuil %	
n-Butanol - 71-36-3	71-36-3	1-5	1.0	
Naphthalene* - 91-20-3	91-20-3	0.1-1	0.1	

SARA 311/312 Catégories de

dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéOuiRisque d'incendieOuiRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Naphthalene* 91-20-3	100 lb	Х	X	X

CERCLA

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses
n-Butanol	5000 lb	
71-36-3	2270 kg	
Naphthalene*	100 lb	
91-20-3	45.4 kg	

FIFRA Information

Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :

MISE EN GARDE

Nocif en cas d'ingestion, d'absorption par la peau ou d'inhalation. Provoque une irritation oculaire modérée. Le carfentrazone-éthyle est très toxique pour les algues et modérément toxique pour les poissons.

États-Unis - Réglementations des États

Date de révision : 2019-10-30 Version 1

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:.

Nom chimique	Prop. 65 de la Californie
Naphthalene* - 91-20-3	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	X		
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	X	X	Х
n-Butanol 71-36-3	X	X	X
Naphthalene* 91-20-3	X	X	Х

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA (États-U nis)	LIS (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
Naphtha (petroleum), heavy aromatic 64742-94-5	Х	Х	X		Х	X	Х	Х
2-Methylnaphthalene* 91-57-6	Х	Х	Х	Х	Х	X	Х	Х
Carfentrazone-éthyle 128639-02-1					Х			
1-Methylnaphthalene* 90-12-0	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
n-Butanol 71-36-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х
Naphthalene* 91-20-3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х	Х

Mexique - Classe

Risque sérieux, classe 3

Nom chimique	État cancérogène	Mexique	
2-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm	
1-Methylnaphthalene*		Mexico: TWA 0.5 ppm	
n-Butanol		Mexico: TWA 20 ppm	
Naphthalene*		Mexico: TWA 10 ppm	
		Mexico: TWA 50 mg/m ³	
		Mexico: STEL 15 ppm	

CANADA

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé en accord avec le Règlement sur les produits dangereux (HPR) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le HPR

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques

FDS n°: 6165-6-A Date de révision: 2019-10-30

Version 1





16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité 2		Dangers physico-chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 1*	Inflammabilité 2	Danger physique 0	Protection individuelle X

^{*}Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2019-10-30

Cause de la révision: sections de la FS mises à jour

Avis de non-responsabilité

La société FMC pense que les informations et les recommandations présentées ici (comprenant les données et les énoncés) sont justes à la date d'écriture du présent document. AUCUNE GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT POUR QUELQUE BUT QUE CE SOIT, GARANTIE DE LA QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRIMÉE OU IMPLIQUÉE, N'EST ÉNONCÉE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. Les informations données ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en association avec tout autre matériel ou tout autre procédé. En outre, étant donné que les conditions et le sméthides d.utilisation sont hors du contrôle de la société FMC, elle décline toute responsabilité concernant les résultats obtenus par ou suite à l'utilisation de ce produit ou la dépendance sur de telles informations.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2019 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique